

## Les allocataires des caisses d'Allocations familiales des zones urbaines sensibles à la fin 2008

*Au 31 décembre 2008, en France métropolitaine, les quartiers cibles de la politique de la ville que sont les zones urbaines sensibles (Zus) rassemblent près de 1,1 million de foyers allocataires. Si l'on considère l'ensemble de la population couverte dans ces territoires, les deux tiers sont connus des caisses d'Allocations familiales (Caf).*

*Plus d'un allocataire sur quatre est une famille monoparentale, et 18 % des allocataires perçoivent le revenu minimum d'insertion (Rmi), soit deux fois plus que l'ensemble de la Métropole.*

*Les situations de pauvreté bien plus fréquentes dans les Zus que sur le reste du territoire, se traduisent par un taux d'allocataires à bas revenus plus de deux fois supérieur à celui observé en France métropolitaine.*



**A**u 31 décembre 2008, parmi les 10,6 millions d'allocataires des caisses d'Allocations familiales (Caf) résidant en France métropolitaine, plus d'un million d'entre eux vivent dans une zone urbaine sensible [Zus (encadré 1)]. Ces territoires, cibles prioritaires de la politique de la ville mises en place par la loi du 14 novembre 1996, accueillent des familles et des populations aux faibles ressources, très souvent allocataires des Caf.

### Une population allocataire surreprésentée dans les Zus

En France métropolitaine, les Zus regroupent plus de quatre millions d'habitants, soit 6,7 % de la population. Ce taux dépasse les 10 % dans l'Île-de-France et le Nord-Pas-de-Calais. Ces régions abritent de nombreux territoires dans les Zus (respectivement 157 et 73 zones classées Zus).

Dans ces territoires prioritaires de la politique de la ville, les populations à faibles ressources sont surreprésentées et les allocataires des Caf y sont plus présents qu'ailleurs. Au 31 décembre 2008, 1,083 million d'allocataires des Caf de France métropolitaine (tableau 1) résident dans les Zus, soit plus de 10 % des allocataires. Dans le Nord-Pas-De-Calais, en Ile-de-France et en Champagne-Ardenne, ce taux s'élève à plus de 15 %.

Si l'on considère l'ensemble de la population couverte, c'est-à-dire l'allocataire, son conjoint éventuel, les enfants et autres personnes à charge, ce sont environ 2,8 millions de personnes connues des Caf habitant

dans les Zus ; cela représente deux tiers de la population concernée alors que le taux de couverture atteint seulement 46 % en Métropole.

Dans certaines régions telles le Limousin, Midi-Pyrénées ou le Nord-Pas-de-Calais, les populations résidant dans les Zus sont encore plus majoritairement allocataires des Caf (tableau 2). Ainsi, dans la région Midi-Pyrénées, les trois quarts (75 %) de la population habitant dans les Zus sont allocataires des Caf tandis que la part de la population régionale résidant dans ces territoires y est relativement faible (2,1 %).

### Des familles monoparentales et des familles nombreuses plus présentes en Zus

Parmi les allocataires résidant dans les Zus, les familles monoparentales, les allocataires isolés et les couples sans enfant sont surreprésentés relativement à la répartition observée pour l'ensemble des allocataires de France métropolitaine. Plus d'un allocataire sur quatre (20,7 %) résidant dans les Zus est une famille monoparentale contre 15,1 % en Métropole (graphique 1). En revanche, les couples ayant des enfants sont globalement sous-représentés. On enregistre seulement un tiers (33 %) des allocataires des Zus (contre plus de 45 % en Métropole). Mais cette sous-représentation ne concerne que les couples ayant un ou deux enfants. En effet, la part des familles nombreuses (trois enfants ou plus), est sensiblement identique en Métropole que dans les Zus (respectivement 11,7 % et 12,1 %). Ainsi, parmi les couples avec enfant(s), les familles nombreuses sont donc une configuration plus fréquente dans les Zus.

ENCADRÉ 1

**Les zones urbaines sensibles**

751 zones urbaines sensibles (dont 717 en Métropole)

Les zones urbaines sensibles (Zus) sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. La loi du 14 novembre 1996 de mise en oeuvre du pacte de relance de la politique de la ville distingue trois niveaux d'intervention :

- les zones urbaines sensibles (Zus) ;
- les zones de redynamisation urbaine (Zru) ;
- les zones franches urbaines (Zfu).

Les trois niveaux d'intervention Zus, Zru et Zfu, caractérisés par des dispositifs d'ordre fiscal et social d'importance croissante, visent à répondre à des degrés différents de difficultés rencontrées dans ces quartiers. Les Zus sensibles sont définies dans la loi pacte de relance pour la ville (Prv) comme des zones « caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi ». La sélection des Zus s'est opérée sur des critères qualitatifs (« grands ensembles », « déséquilibre emploi/habitat ») et sur une analyse conjointe des élus et de l'État. Ces zonages intègrent aujourd'hui la géographie prioritaire des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs).

**Les données Caf dans les Zus au 31 décembre 2008**

La mise à disposition de données Caf sur les Zus a été réalisée au niveau national, par un traitement de géo-référencement des adresses effectué en collaboration avec l'Insee. Il a permis pour 2008 de disposer de premiers indicateurs de cadrage régionaux. Ce travail entamé en 2009 devrait se poursuivre et permettre de compléter ces premiers éléments dans les années à venir.

**De nombreux bénéficiaires de minima sociaux et d'aide au logement**

La répartition des allocataires dans les Zus selon les principales prestations perçues par les Caf fait apparaître une plus grande précarité de ces populations. La proportion de bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (Rmi) est deux fois plus importante dans les Zus que sur l'ensemble du territoire métropolitain [respectivement 18 % contre 9,3 % (graphique 2).

**Tableau 1 - Répartition des allocataires par région et nombre d'allocataires résidant en Zus**

	Nombre allocataires	Nombre allocataires résidant en ZUS	
		Effectif	en %
■ Alsace	288 688	33 417	11,6
■ Aquitaine	527 026	39 181	7,4
■ Auvergne	222 174	16 844	7,6
■ Basse Normandie	243 707	14 862	6,1
■ Bourgogne	261 865	20 285	7,7
■ Bretagne	517 334	27 415	5,3
■ Centre	402 167	29 416	7,3
■ Champagne Ardennes	226 246	34 856	15,4
■ Corse	46 064	5 691	12,4
■ Franche Comté	191 739	22 052	11,5
■ Haute Normandie	325 107	32 099	9,9
■ Ile-de-France	1 935 875	295 830	15,3
■ Languedoc Roussillon	496 039	39 145	7,9
■ Limousin	114 233	5 528	4,8
■ Lorraine	387 186	37 395	9,7
■ Midi Pyrénées	487 520	18 934	3,9
■ Nord Pas-de-Calais	774 858	116 310	15,0
■ Paca	866 731	111 162	12,8
■ Pays de la Loire	593 542	40 599	6,8
■ Picardie	318 356	34 671	10,9
■ Poitou Charentes	283 869	18 445	6,5
■ Rhône-Alpes	1 050 511	88 763	8,4
■ France métropolitaine *	10 560 837	1 082 900	10,3

Sources : Fichiers des Caf au 31 décembre 2008, traitements Cnaf - Insee.  
(\* ) Hors caisse Maritime.

Cette différence peut être rapprochée à celle relative aux taux de chômage. Ainsi selon le rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) de 2009, le taux de chômage des 15-59 ans de 7,5 % en France métropolitaine est multiplié par deux dans les Zus atteignant 16,9 %.

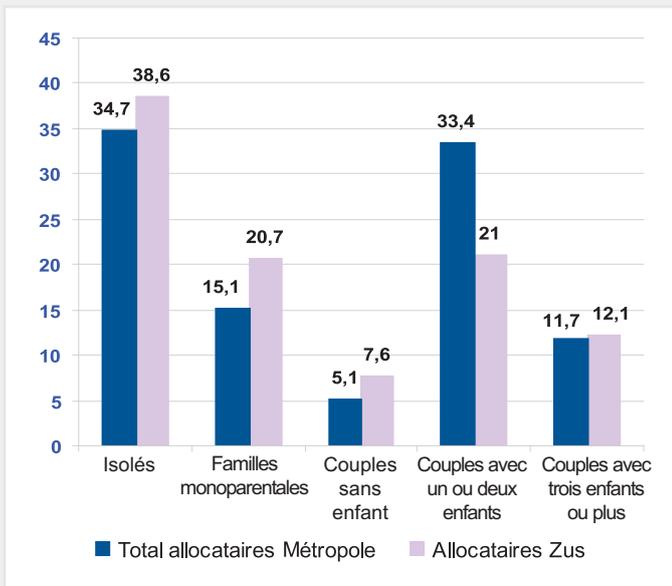
**Tableau 2 - Répartition régionale de la population totale et population couverte par les Caf**

	Population en Zus Rp 2006		Population vivant en Zus et couverte par Caf		
	Effectif (a)	En % de la population régionale	Effectif (b)	En % de la population couverte caf	En % de la population totale des Zus (b) / (a)
■ Alsace	128 342	7,0	89 022	11,0	69,4
■ Aquitaine	139 415	4,4	86 300	6,4	61,9
■ Auvergne (*)	65 079	4,9	37 754	6,7	58,0
■ Basse Normandie	50 709	3,5	33 732	5,1	66,5
■ Bourgogne	78 385	4,8	49 050	7,0	62,6
■ Bretagne	87 458	2,8	58 270	4,1	66,6
■ Centre	116 953	4,6	74 563	6,6	63,8
■ Champagne Ardennes	131 172	9,8	83 505	13,9	63,7
■ Corse	30 061	10,0	12 499	11,1	41,6
■ Franche Comté	78 111	6,7	53 846	10,1	68,9
■ Haute Normandie	124 810	6,9	83 214	9,3	66,7
■ Ile-de-France	1 273 694	11,0	841 613	15,2	66,1
■ Languedoc Roussillon	137 150	5,4	93 134	7,7	67,9
■ Limousin	18 347	2,5	13 188	4,7	71,9
■ Lorraine	145 532	6,2	92 912	9,0	63,8
■ Midi Pyrénées	60 088	2,1	44 771	3,6	74,5
■ Nord Pas-de-Calais	409 533	10,2	289 755	13,6	70,8
■ Paca	394 237	8,1	273 397	12,3	69,3
■ Pays de la Loire	142 784	4,1	93 340	5,6	65,4
■ Picardie	132 892	7,0	90 794	9,9	68,3
■ Poitou Charentes	65 742	3,8	40 748	5,6	62,0
■ Rhône-Alpes	339 272	5,6	231 082	7,9	68,1
■ France métropolitaine	4 149 766	6,7	2 766 489	9,7	66,7

Sources : Insee recensement de la population (Rp) 2006, fichiers des Caf au 31 décembre 2008, traitements Cnaf - Insee.

Lecture : En Alsace, 128 342 personnes résident dans les Zus, soit 7 % de la population totale régionale, 89 022 personnes appartiennent à un foyer allocataire Caf, soit 11 % de l'ensemble de la population couverte par les Caf en Alsace. 69,4 % de la population des Zus alsaciennes sont connus des Caf car résidant dans un foyer allocataire Caf. (\*) Une Zus absente dans les données Rp 2006.

**Graphique 1 – Structure familiale des allocataires (en %)**



Sources : Insee Rp 2006, fichiers des Caf au 31 décembre 2008, traitements Cnaf - Insee.

Quant aux bénéficiaires des aides au logement résidant dans les Zus, ils sont relativement plus nombreux que dans l'ensemble du territoire. Plus des trois quarts (75 %) des allocataires habitant dans les Zus, perçoivent une aide au logement contre 55 % de l'ensemble des allocataires du territoire métropolitain. Un habitat social plus concentré et une population à faibles ressources expliquent notamment cet écart. On note d'ailleurs que les allocataires touchant une aide au logement dans les Zus bénéficient pour la plupart de l'aide personnalisée au logement (Apl) près de 77 % contre seulement 43 % sur l'ensemble du territoire.

Les prestations perçues par les allocataires résidant dans les Zus occupent une part importante dans leurs revenus disponibles (graphique 2). Pour plus d'un allocataire sur trois (33,6 %) résidant dans les Zus, les ressources sont constituées à plus de 50 % par des aides octroyées par la Caf, pour plus d'un sur quatre (20,9 %) les prestations versées par la Caf composent la totalité des ressources (en France métropolitaine ces proportions sont respectivement égales à 19,5 % et 12,2 %).

ENCADRÉ 2

**Allocataires à bas revenus, seuil de bas revenus et taux de bas revenus au 31 décembre 2008**

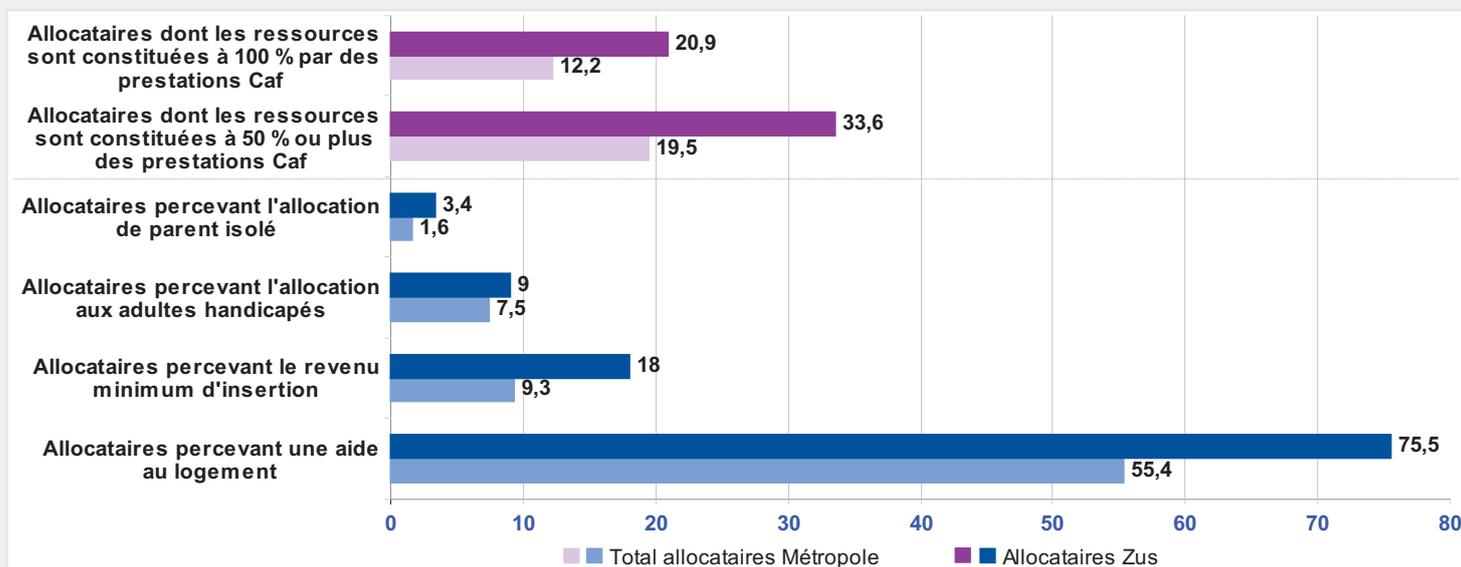
Parmi les allocataires non-étudiants et âgés de moins de 65 ans, les « allocataires à bas revenus » sont définis comme des allocataires ayant un revenu par unité de consommation (Ruc) inférieur au seuil de bas revenus applicable sur les ressources 2008.

Le seuil de bas revenus 60 % est un concept de revenu calculé avant impôt et utilisant une échelle d'équivalence proche de celle dite « Ocde modifiée » soit 1 pour le premier adulte, 0,5 pour toute autre personne âgée de 14 ans et plus, 0,3 pour toute autre personne âgée de moins de 14 ans avec prise en compte de 0,2 unité de consommation (Uc) supplémentaire pour les familles monoparentales. Il est calculé par l'Insee, à partir d'un seuil de 60 % du revenu disponible médian avant impôt de l'enquête revenus fiscaux et sociaux (Erfs), sans prise en compte de revenus financiers. Compte tenu d'une mise à disposition avec retard de l'enquête Erfs, le seuil bas revenus 60 % de l'année n, est estimé à partir de la dernière enquête disponible en appliquant l'évolution des prix.

Sont prises en compte dans le calcul du revenu mensuel par Uc des allocataires, les dernières ressources mensualisées connues : les ressources annuelles 2007 ou celles figurant sur la dernière déclaration trimestrielle pour les allocataires du revenu minimum d'insertion (Rmi) et de l'allocation de parent isolé (Api). A ces ressources, sont ajoutées les prestations mensuelles versées en décembre 2008 et quelques prestations « mensualisées » : prime de naissance de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) pour les allocataires l'ayant perçue entre juillet et décembre (divisée par 9, durée présumée de la grossesse), l'allocation de rentrée scolaire (Ars) versée en une seule fois en septembre. Le Ruc mensuel est obtenu en divisant le total de ces ressources par le nombre d'Uc du foyer allocataire.

Le seuil bas revenus pris en considération dans les fichiers Caf est de 903 euros par Uc (pour un adulte seul). Le taux de bas revenus est défini comme le rapport entre le nombre de personnes résidant dans les foyers allocataires à bas revenus (ensemble des personnes couvertes) et le nombre de personnes sur ce même territoire âgées de moins de 65 ans. Pour cette étude, la population du dénominateur est établie à partir des résultats du recensement de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2006, afin d'être cohérent sur l'ensemble des Zus et hors Zus, est donc prise en compte la population âgée de moins de 65 ans sur les territoires concernés.

**Graphique 2 - Répartition des allocataires selon les principales prestations perçues et part des prestations dans les ressources des allocataires (en %)**



Sources : Fichier des Caf au 31 décembre 2008, traitements Cnaf - Insee.

**Tableau 3 - Allocataires et personnes couvertes à bas revenus**

	Nombre total d'allocataires à bas revenus	En % du nombre total d'allocataires "champ Ruc"	Nombre de personnes résidant dans les foyers allocataires à bas revenus	En % des personnes couvertes "champ Ruc"	Taux de bas revenus
■ Total France	3 224 482	35,9	7 600 027	28,4	14,8 %
■ Total Zus	530 868	58,3	1 419 165	56,2	38,4 %
■ Total Zus en % du total France Métropolitaine	16,5		18,7		

Sources : Insee Rp 2006, fichiers des Caf au 31 décembre 2008, traitements Cnaf - Insee.

### Des allocataires précaires bien plus nombreux dans les Zus

Dans les Zus, la pauvreté des habitants est bien plus répandue que sur le reste du territoire. Selon le rapport 2009 de l'Onzuz, en 2007, le taux de pauvreté des populations résidant dans ces territoires atteint 33 % contre 13,7 % en France métropolitaine.

Ces situations de pauvreté concernent plus particulièrement les populations allocataires des Caf très présentes au sein de ces territoires. La prééminence des situations de pauvreté des populations allocataires habitant dans les Zus peut également être mesurée par l'importance au sein de ces territoires des allocataires « à bas revenus » et donc un taux de bas revenus de la population bien plus élevé dans les Zus que sur le reste du territoire (encadré 2).

Les allocataires à bas revenus, observés parmi les allocataires non-étudiants et âgés de moins de 65 ans résident plus souvent dans les Zus. En effet parmi les allocataires métropolitains à bas revenus, plus de 16 % vivent dans ces quartiers alors que ces derniers abritent seulement 10 % de l'ensemble des allocataires (tableaux 1 et 3). Si, au 31 décembre 2008, environ 36 % des allocataires de France métropolitaine (33,4 % pour le territoire métropolitain hors Zus) peuvent être qualifiés d'allocataires à bas revenus, cette proportion dépasse 58 % dans les Zus.

Cet écart est encore accentué lorsque l'on s'intéresse à la population totale des foyers allocataires : dans les Zus plus de 1 419 000 personnes vivent dans un foyer allocataire à bas revenus, soit plus d'une personne sur deux connue des Caf au sein de ces quartiers ; c'est le cas d'une personne sur quatre sur le reste du territoire.

La précarité des familles nombreuses y est plus forte. Parmi les couples allocataires à bas revenus ayant des enfants, 43 % d'entre eux sont des familles de trois enfants ou plus (contre seulement 34 % en Métropole).

Le rapport entre le nombre de personnes résidant dans un foyer allocataire à bas revenus et la population totale âgée de moins de 65 ans sur ce même territoire permet de calculer un taux de bas revenus (selon la définition et les concepts décrits en encadré 2). En France métropolitaine le taux de personnes à bas revenus en décembre 2008 est de 14,8 % alors qu'il dépasse les 38 % dans les Zus.

**Martine Besacier** ■

Cnaf - Dsi

**Brigitte Debras** ■

Cnaf - Dser

### ■ Pour en savoir plus

- ▶ Caf, Cnaf, Insee et Msa, *Pauvreté, bas revenus - Apport des données des Caf*, **Dossier d'études**, 2008, n° 107.
- ▶ Debras B., *Mesure des bas revenus : enjeux méthodologiques sur les données des caisses d'Allocations familiales*, **Politiques sociales et familiales**, 2009, n° 98, p. 78-84.
- ▶ Secrétariat général du comité interministériel des villes, **Observatoire national des zones urbaines sensibles**, rapport 2009.
- ▶ Site des allocations familiales : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)
- ▶ Site Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr) - base de données/données locales

**Directeur de la Publication**  
Hervé Drouet

**Directrice de la rédaction**  
Hélène Paris

**Directrice adjointe de la rédaction**  
Delphine Chauffaut

**Rédactrice en chef et abonnements**  
Lucienne Hontarède

**Secrétaire de rédaction**  
Patricia Lefebvre

**Maquettiste**  
Ysabelle Michelet

**Contact** : lucienne.hontarrede@cnaf.fr  
Tél. : 01 45 65 57 14

Cnaf - 32 avenue de la Sibelle  
75685 Paris Cedex 14  
Tél. : 01 45 65 52 52  
N° ISSN : 1638 - 1769